

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Création d'un groupement de commandes et autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande pour des marchés d'assurances.

La commune de Châtellerault a actuellement en cours 4 contrats d'assurances dont le terme est au 31 décembre 2017.

Le cabinet de conseil en assurances, AUDIT Assurances, a été retenu pour assister la commune dans la procédure de consultation en cours sur 2017 pour signature des nouveaux contrats à effet au 1er janvier 2018.

Ces marchés, à bons de commande, seront conclus pour une période d'un an, renouvelables par tacite reconduction 3 fois pour une même durée, avec une possibilité de résiliation annuelle à échéance moyennant un préavis de 6 mois.

Par ailleurs, par délibération n° 19 du 15 décembre 2016 le conseil municipal a décidé la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services et la création de services communs chargés de l'exercice de missions opérationnelles et fonctionnelles.

Cette mutualisation génère des inadéquations entre l'assiette de cotisation, pour exemple la masse salariale, et la réalité du risque à couvrir, notamment en Responsabilité Civile ou en Risques Statutaires.

Avoir un assureur unique pour les deux collectivités permettra d'éviter d'éventuels litiges pour déterminer, qui de l'assureur de la commune ou de la communauté d'agglomération, serait compétent pour gérer un sinistre. Il est donc proposé de créer un groupement de commandes.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du jeudi 22 juin 2017

n° 25

page 2/2

Le montant prévisionnel annuel estimé par le cabinet conseil pour l'ensemble des lots, Responsabilité Civile et risques annexes, Dommages aux Biens et risques annexes, Parc Automobile et risques annexes, Risques Statutaires - Prévoyance, est pour la commune de : 765 000 €

* * * * *

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 78 et 79 relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

VU l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à souscrire un marché sur la base de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché.

VU l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

CONSIDERANT la consultation en cours,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et de la commune de Châtellerault,
- d'approuver la désignation de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de deux représentant de la CAO de la commune, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : Maryse LAVRARD en qualité de titulaire et Jacques MELQUIOND en qualité de suppléant,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés d'assurances pour un montant prévisionnel total estimé sur la période 2018 – 2021 à : 3 060 000 €

Les dépenses seront engagées sur les lignes budgétaires des différentes sous-fonctions intéressées sur le compte 6161 service 2400 pour les exercices concernés.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

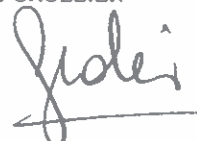
28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017